

COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 18 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 14/11/2022

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU

Excusés : M. Cédric SEIGNEURET, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtizia RAGUENEAU, Mme Amélie BARRADEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Pouvoirs : M. Cédric SEIGNEURET a donné pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU, M. Sébastien CADOT a donné pouvoir à Mme Alexandra GABORIAU, Mme Laëtizia RAGUENEAU a donné pouvoir à Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU a donné pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ.

Secrétaire de séance : M. Benoit ROCHEREAU

81- 2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°02-2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Annule et remplace la délibération n°69-2022

Madame le Maire propose aux membres du Conseil les modifications suivantes :

Crédit à réduire				
SENS	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Recettes	23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- 400 000 €

Crédit à ajouter				
Recettes	041	238	Opérations patrimoniales (opération d'ordre)	+ 400 000 €

Crédit à réduire				
SENS	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépenses	21	2131	Constructions bâtiments (opération 31)	- 400 000 €

Crédit à ajouter				
Dépenses	041	231	Opérations patrimoniales (opération d'ordre)	+ 400 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Madame le Maire,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- Précise que les crédits sont et seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU

